

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 27 Mars 2009

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES FINANCES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 7/03

OBJET : Budget Primitif 2009 : Programme "Dettes capital, intérêts, subventions en annuités et avances en garantie d'emprunt".

RÉSUMÉ : Le présent rapport traite d'une part du bilan de la dette du Département qui s'établit au 31 décembre 2008 à **819 683 707 €** en faisant également ressortir, pour l'année 2008, les objectifs poursuivis dans le cadre de la gestion de l'encours de dette au regard du contexte financier dégradé.

D'autre part, pour 2009, le montant des intérêts de la dette est ouvert à hauteur de **38 368 308 €** contre **35 217 600 €** au BP 2008 et **34 473 100 €** après DM2 2008.

Le montant total de l'amortissement du capital sera de **59 075 251 €** contre **50 665 948 €** pour l'année 2008.

Ce rapport traite enfin des subventions en annuités versées aux communes et syndicats de communes, ainsi que des avances en garantie d'emprunts.

A – PROGRAMMES « DETTE-INTERETS » ET « DETTE-CAPITAL »

A.1 – BILAN DE LA DETTE DEPARTEMENTALE :

Après quatre années de stabilité de l'encours de dette entre 2004 et 2007, celui-ci connaît une hausse en 2008 pour s'élever au 31 décembre 2008 à **819 683 707 €**.

Cette hausse de l'endettement (+ **10,72 %**) par rapport au 01 janvier 2008 intervient dans un contexte général de recours à l'emprunt accru pour les Départements, du fait de l'insuffisante compensation des charges issues des compétences transférées suite à l'acte II de la décentralisation.

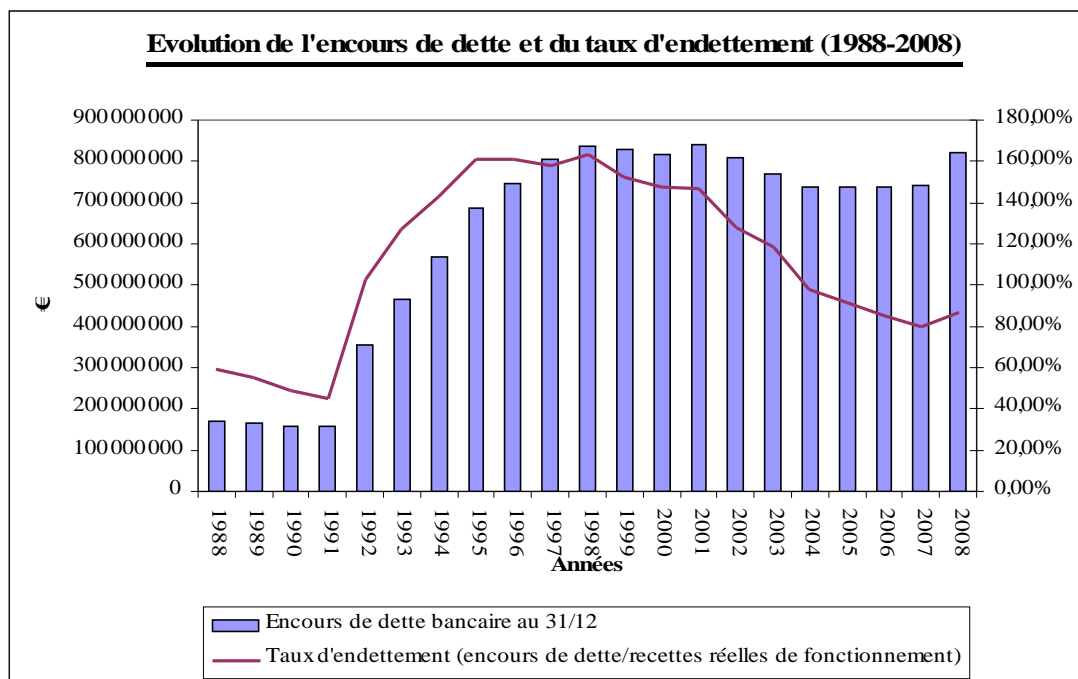
En outre, cette augmentation de l'encours de dette du Département s'est inscrit dans un environnement financier particulièrement dégradé entraînant le renchérissement du coût des emprunts. En effet, l'année 2008 a été marquée par l'aggravation de la crise de liquidité provoquant la poursuite de la hausse des taux d'intérêts court terme sur les trois premiers trimestres 2008.

Face à cette conjoncture défavorable, l'objectif principal assigné aux opérations de gestion de la dette en 2008 a consisté à limiter l'effet conjugué de la hausse de l'endettement et des taux d'intérêts afin que la charge financière inhérente à la dette ne pèse pas excessivement sur les dépenses de fonctionnement.

1. 1 Après une phase de stabilisation depuis 2004, la dette Seine-et-Marnaise augmente en 2008

1.1.1 Si l'endettement du Département demeure élevé, son niveau est dorénavant en adéquation avec le volume de ses recettes

Le taux d'endettement¹, qui évalue la couverture de l'encours de dette par les recettes réelles de fonctionnement, s'élève en 2008² à **86,55 %**. Ce ratio, inférieur à **100 %**, traduit un niveau d'endettement qui reste en phase avec le niveau de recettes réelles de fonctionnement du Département (cf. graphique ci-dessous). En 2007, le taux d'endettement moyen des Départements ayant une population supérieure à 1 million d'habitants s'élève à près de **80 %**. La forte diminution du taux d'endettement entre 1998 et 2008 (il est passé de **163,15%** à **86,55 %**), met en exergue l'accroissement de la couverture de l'encours de dette par les recettes de fonctionnement départementales.



¹ Le taux d'endettement est un ratio obligatoire devant figurer au Compte Administratif en application du décret n° 93.750 du 27 mars 1993.

² Données issues du Compte Administratif provisoire du 30/01/2009.

En 2008, l'annuité de la dette a représenté **6,85 %** du budget départemental³ dont **50 666 006 €** pour le remboursement en capital et **34 443 784 €⁴** concernant les intérêts.

1.1.2 L'effet de ciseaux entre les dépenses et les recettes départementales a entraîné une hausse de l'endettement en 2008

Les périodes d'augmentation forte de l'encours de dette, entre 1992 et 2001, ont fait place à trois années de désendettement entre 2002 et 2004 qui ont été suivies d'une stabilisation de l'encours de dette jusqu'en 2007 (cf. tableau ci-dessous). L'année 2008 a été marquée par une hausse du stock de dette (+ **10,72%**).

Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Encours au 31/12 en Millions €	835,7	830,5	816,6	840,8	808,6	768,1	737,8	739,1	739	740,3	819,7
Variation de l'encours	+3,77 %	-0,62 %	-1,68 %	+2,97 %	-3,82 %	-5,01 %	-3,95 %	+0,17 %	0,00 %	+0,18 %	+10,72 %

Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008*
Encours/épargne brute (exprimé en années)	15,25	9,02	7,32	7,17	5,45	6,06	4,80	4,93	4,67	4,84	7,72

* : Données issues du Compte Administratif provisoire du 30/01/2009

Le ratio encours de dette/épargne brute, qui mesure la durée en années qu'il faudrait au Département pour rembourser l'ensemble de sa dette s'il y consacrait la totalité de son épargne brute, est en nette amélioration depuis 1998. Néanmoins, celui-ci augmente en 2008⁵ (cf. tableau ci-dessus) sous l'effet de ciseaux des dépenses et des recettes de fonctionnement. En 2008, les dépenses de fonctionnement ont augmenté par rapport à 2007 de **7,85 %** alors que dans le même temps les recettes de fonctionnement ont seulement progressé de **1,52%**.

Tout comme les autres départements, le département de Seine-et-Marne est en effet exposé à une dégradation de l'évolution de ses ressources alors que les charges, et en particulier celles qui lui ont été transférées par l'Etat, sont structurellement dynamiques.

Depuis 2004 et y compris les crédits 2008, l'institution départementale aura consacré près de **403 200 K€** aux dépenses issues de la décentralisation : le RMI, la Prestation de Compensation du Handicap, les personnels TOS des collèges, les personnels des Directions Départementales de l'Équipement (DDE), la voirie nationale transférée notamment.

Tandis que ces dépenses transférées, qui revêtent toutes un caractère obligatoire, augmentent rapidement, l'évolution des produits transférés par l'Etat pour compenser ces charges est atone. La Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP), censée compenser le RMI, n'a connu aucun dynamisme depuis 2004, les Départements ne bénéficiant que de la garantie de cette ressource qui les empêche de passer en dessous d'un plancher. Les recettes de la Taxe Spéciale sur les Contrats d'Assurance (TSCA), versée par l'Etat en contrepartie des transferts de personnel des DDE et de l'éducation nationale ne sont pas plus dynamiques.

³ Dépenses réelles de fonctionnement+ dépenses réelles d'investissement.

⁴ Y compris les intérêts des lignes de trésorerie et les ICNE.

⁵ Les chiffres 2008 sont arrêtés à la date du 19 janvier 2008 et n'intègrent pas les rattachements.

Ainsi, les produits transférés par l'Etat, s'élèvent à près de **327 336 K€**, sur la période 2004-2008 et le Département a donc dû dégager **75 864 K€** de crédits pour financer l'insuffisante compensation des charges issues des transferts de compétence.

L'écart grandissant entre les charges issues de l'acte II de la décentralisation et les compensations allouées par l'Etat, pèse sur la situation financière du Département en réduisant sa capacité d'autofinancement, et contribue, toutes choses égales par ailleurs, à accroître le besoin de financement externe. En l'occurrence, en 2008 le Département a dû augmenter son besoin de financement extérieur dans une période peu propice au recours à l'emprunt.

1.2 Une augmentation de l'endettement qui intervient dans un contexte financier difficile

L'année 2008 a été marquée par la poursuite et l'aggravation de la crise de liquidité.

Cette crise, née à l'été 2007, initialement circonscrite au marché immobilier américain a entraîné une crise de confiance entre l'ensemble des établissements bancaires. Sur les trois premiers trimestres de l'année 2008 le marché a continué à se détériorer et la hausse des taux d'intérêts court terme s'est poursuivie jusqu'à mi-octobre, l'Euribor 6 mois est passé de **4,70 %** au 01 janvier 2008 à **5,43 %** au 07 octobre 2008. Depuis mi-octobre 2008 on assiste à une décrue massive des taux d'intérêts court terme. Face au risque que les difficultés des banques se transforment en rationnement excessif du crédit et aux anticipations de récession et de déflation, les instituts d'émission et en particulier la BCE sont intervenus pour infléchir sur le « juste prix » des taux courts. Le taux de la BCE, qui est le principal déterminant des taux courts, est ainsi passé de **4,25 %** au 07 octobre 2008 à **2,50 %** au 15 décembre 2008, tandis que l'Euribor 6 mois est passé de **5,43%** le 07 octobre 2008 à **3,30%** au 15 décembre 2008.

Ce contexte de hausse des taux d'intérêts court terme sur les trois premiers trimestres de 2008 a provoqué un renchérissement du financement bancaire pour le Département. Cette hausse des taux d'intérêt a eu un impact direct sur les charges financières liées au stock de dette long terme mais également sur le coût des lignes de trésorerie du Département. Cependant, les conséquences de la hausse des taux d'intérêts ont été atténuées par deux éléments :

- La forte baisse des taux courts au dernier trimestre de 2008 a permis au Département de réduire sa charge d'intérêts sur les emprunts à taux flottants ayant des échéances fixées et constatées en fin d'année.
- La structure de la dette du Département sur les trois premiers trimestres de 2008 qui était composée majoritairement de taux fixes purs et assimilés (**56,9%** au 16/10/2008), et qui a permis d'amortir l'effet de la hausse des taux.

Ainsi, et surtout dans le contexte financier traversé en 2008, tout le travail de gestion active de la dette a consisté en un arbitrage entre les différents types de taux sur lesquels sont indexés la dette, afin de limiter, sur la première partie de l'année, l'impact de la hausse des taux sur la charge financière payée, pour ensuite profiter de leur baisse.

1.3 Une gestion de dette équilibrée, sécurisée, et optimisée en fonction de l'évolution de la courbe des taux

Le Département mène une gestion active de sa dette afin de diminuer la charge financière engendrée par son encours. Cet objectif guide à la fois les opérations de réaménagement de l'encours existant et la mise en place de nouveaux contrats et se traduit par une veille permanente des opérations de marchés susceptibles d'être intégrées à la dette pour permettre à la collectivité de modérer, à court et long terme, ses charges d'intérêts.

L'équilibre de l'encours et la minimisation du risque qui y est associée passe par la diversification des types de taux et des montages financiers retenus, mais également par le maintien de la multiplicité des prêteurs.

Le Département veille à maintenir un équilibre entre ses emprunts en taux variable et ceux en taux fixe dans le but de bénéficier des avantages de chaque formule, et d'atténuer son exposition aux risques de variation. La gestion dynamique de la dette vise non seulement à optimiser le coût de la dette à court terme mais aussi à se prémunir à long terme contre les risques liés aux fluctuations des indices auxquels elle est exposée. C'est pourquoi une attention toute particulière est portée au niveau de risque contenu dans les indices de référence auxquels le Département expose son encours ainsi qu'à la compensation entre eux de ces niveaux de risques.

Cet objectif est mis en perspective au regard de la situation particulière des marchés financiers au moment où les opérations de gestion de dette et où les nouveaux emprunts sont mis en place. Ainsi, en 2008, il a été particulièrement tenu compte dans un premier temps de la forte hausse des taux révisables sur les trois premiers trimestres de l'année 2008 et dans un second temps de la baisse de ceux-ci. Par conséquent et afin de sécuriser au maximum l'encours à la hausse des taux sur les trois premiers trimestres de 2008 et donc de limiter l'impact de cette hausse sur la charge financière de la dette, le recours à des emprunts à taux fixes a été privilégié. Ainsi, entre juin et juillet quatre nouveaux contrats d'emprunts à taux fixe ont été mobilisés pour un montant total de **20 000 000 €**.

L'encours au 16 octobre 2008 s'élevait à **714 551 168 €** dont **56,90 %** à taux fixe et **43,10 %** à taux flottant tandis qu'il s'établissait au 31 décembre 2008 à **819 683 707 €** dont **49,43%** à taux fixe et **50,57%** à taux flottant.

Ce changement de la structure de la dette entre le 15 octobre 2008 et le 31 décembre 2008 est lié à l'objectif de bénéficier de la baisse des taux courts orchestrée par la BCE. La stratégie a consisté à positionner l'encours de dette majoritairement sur des taux fixes durant les trois premiers trimestres de l'année pour ensuite « variabiliser » celui-ci afin de tirer profit de la baisse de taux courts. A cet effet, le 15 octobre **20 000 000 €** ont été mobilisés sur l'index variable TAG 3 mois et **10 000 000 €** le 18 décembre sur l'index Eonia. En outre, l'ensemble des mobilisations au 31 décembre 2008 a été conduit sur des index flottants. Ainsi, la transformation de la structure de la dette départementale au cours de l'année 2008 a été en phase avec l'évolution de la courbe des taux (cf. tableau ci-dessous) afin de profiter des opportunités offertes par celle-ci.

Toutefois, l'ensemble des opérations touchant à l'encours de dette, qu'il s'agisse de la renégociation d'un encours, de l'arbitrage d'un indice de taux ou de la mise en place d'un nouvel emprunt, est systématiquement mise en perspective au regard de l'équilibre de la répartition par type de taux de l'encours avec pour finalité la minimisation du risque global.

Type de taux	Répartition de l'encours au 16/10/2008	Répartition de l'encours au 31/12/2008
Taux fixe	56,90 %	49,43 %
Taux flottant	43,10 %	50,57 %
Tendance courbe des taux	Début de la baisse des taux courts	Forte baisse des taux courts

Cette répartition binaire de l'encours de dette entre l'encours à taux fixe et l'encours à taux flottant ne reflète pas la diversité des types de taux contenus dans l'encours qui sont l'un des moyens pour diversifier le risque.

Il convient de distinguer au sein de cette structure de dette répartie entre les emprunts à taux fixe et ceux à taux flottants, les produits dits « structurés ». Ces emprunts qui ont défrayé la chronique au cours de 2008 représentent des outils de diversification et d'optimisation de la charge financière liée à la dette départementale. Ces montages qui sont basés majoritairement sur des options de taux d'intérêt (cap, floor, collar) représentent au 31 décembre 2008 **33,93 %** de l'encours de dette. Au sein des produits dits « structurés » **62,70 %** conduisent à payer des taux fixes et **37,30 %** des taux flottants.

En 2008, sur les dix emprunts structurés contractés par le Département, seuls deux emprunts de diversification ont basculé en taux dégradé c'est-à-dire se sont positionnés au moment de leur échéance sur un taux supérieur au marché (**5,59 % et 5,32%**) (cf. tableau ci-dessous). Ces deux emprunts représentent **9,77 %** et le surcoût entre les prévisions budgétaires de la charge financière de ces emprunts et les échéances acquittées s'élève à moins de **3%** des frais financiers qui ont été payés par le Département en 2008 sur la dette long terme.

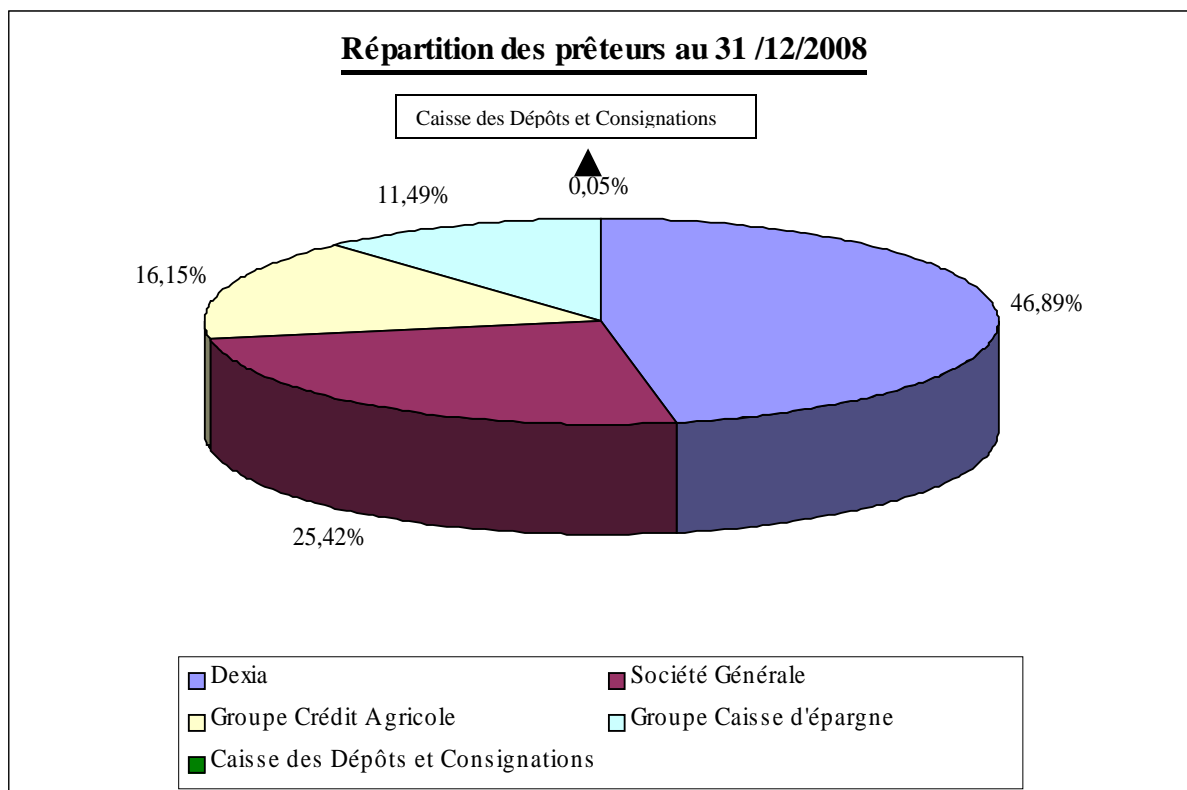
Prêteur	Appellation du contrat	Encours au 31 décembre 2008	Taux d'intérêt payé en 2008
Dexia	Tip Top Euribor	755 716 €	4,75 %
Dexia	Fixms	34 177 560 €	4,44 %
Dexia	Overtec	34 177 560 €	4,50 %
Dexia	Taux fixe tunnel inflation	62 053 096 €	5,32 %
Dexia	Tip Top USD	28 667 210 €	3,88 %
Dexia	Euribor optimisé	17 055 444 €	4,45 %
Dexia	Fixms	18 000 000 €	5,59 %
Société Générale	Channel Optimisé	14 685 713 €	3,15 %
Dexia	Euribor bonifié	52 505 436 €	5,35 %
Dexia	Tip top Euro Flexi	16 005 179 €	3,82 %
Total		278 082 914 €	

Ces produits structurés ont aussi permis au département de payer des taux fixes très inférieurs aux taux du marché puisque trois de ces emprunts ont permis de s'acquitter de taux inférieurs à **4%** (cf. tableau ci-dessus).

La stratégie de gestion de dette adoptée par le Département, qui privilégie une structure de dette équilibrée, sécurisée et optimisée a ainsi permis en 2008 de limiter les effets conjugués de la hausse de l'endettement et de la crise financière : le taux moyen de la dette départementale au 31 décembre 2008 s'élève à **4,30 %** (hors opérations de couvertures) contre **4,14 %** au 31 décembre 2007 alors que parallèlement l'Euribor 12 mois est passé de **4,74 %** au 31 décembre 2007 à **5,50 %** au 10/10/2008.

En outre, la répartition diversifiée des partenaires bancaires du département contribue également à la stratégie d'optimisation et de sécurisation de l'encours de dette (cf. graphique ci-dessous). Elle assure à la fois la préservation d'une concurrence entre prêteurs générant, de fait, une

amélioration des conditions proposées, mais aussi, une qualité de partenariat sur le long terme sur la base de laquelle le Département se trouve en mesure de pouvoir solliciter de la part de ses banquiers des produits "sur mesure".



En 2008, le Département a également réalisé un premier pas vers le financement désintermédié, pour ses emprunts de court terme, en réalisant l'émission d'un billet de trésorerie pour un montant de **200 000 €** début juin.

1.4 Les opérations réalisées en 2008

1.4.1 Les contrats nouveaux

La mise en place d'un nouvel emprunt est toujours l'occasion d'optimiser la structure de l'encours de dette du Département tout en profitant des meilleures opportunités de marché.

En 2008, les nouveaux contrats mis en place, pour un total de **80 000 000 €**, ont été :

- 4 contrats de **5 000 000 €** sur 15 ans auprès de Dexia, à taux fixe,
- **20 000 000 €** sur 20 ans auprès de la Société Générale, sous la forme d'un montage multi-index assorti d'une phase revolving,
- **15 000 000 €** sur 20 ans auprès de la Caisse des Dépôts, au taux Euribor 3 mois + 0,39 % de marge,
- **25 000 000 €** sur 20 ans auprès du Crédit Agricole Brie Picardie sous la forme d'un montage mono-index assorti d'une phase revolving.

1.4.2 Les flux nouveaux

Les mobilisations de fonds issus de nouveaux contrats :

- **20 000 000 €** auprès de Dexia. Les 4 contrats ont été réalisés le 18 juin 2008. Le versement des 4 contrats de 5 000 000 € chacun s'est effectué du 25 juin 2008 au 25 juillet 2008. Les intérêts de ces 4 contrats courent sur un taux fixe de 4,55 % sur 15 ans.
- **20 000 000 €** réalisés le 31 décembre 2008 auprès de la Société Générale sur un contrat à taux indexé sur Eonia + marge 1,35 %.
- **9 842 097 €** réalisés le 31 décembre 2008 auprès du Crédit Agricole Brie-Picardie sur index Euribor 1 mois + marge de 1 %.

Les mobilisations issues des contrats revolving :

- **11 000 000 €** mobilisés le 21 janvier 2008 auprès du groupe Caisse d'Epargne sur un index Eonia + 0,005 %.
- **3 500 000 €** mobilisés le 16 mai 2008 auprès du groupe Caisse d'Epargne sur un index Eonia + 0,005 %.
- **20 000 000 €** mobilisés le 15 octobre 2008 auprès de CALYON sur index Tag 3 mois + 0,01 % de marge.
- **10 000 000 €** mobilisés le 18 décembre 2008 auprès de CALYON sur index Eonia + 0,01 % de marge.

C'est donc un total de 94 342 097 € d'emprunts qui a été mobilisé en 2008.

Parallèlement à ces mobilisations pour un montant de **94 342 097 €**, il faut prendre en compte les (-) **50 665 946 €** de capital amorti, l'endettement supplémentaire généré par les tirages dans les CLTR existants pour un montant de **35 657 903 €**, pour obtenir l'augmentation de l'encours qui s'élève à **79 334 054 €** par rapport à 2008.

A2 – LES INSCRIPTIONS DE CREDITS POUR 2009 :

2.1 Dépenses de fonctionnement.

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Intérêts de la dette	38 368 308 €
Intérêts courus non échus (ICNE)	- 1 719 000 €
Total Intérêts de la dette 2009	36 649 308 €

L'inscription budgétaire du budget primitif 2008 s'élevait pour l'opération « intérêts de la dette » à **35 217 600 €** contre **38 368 308 €** pour 2009, soit une augmentation de **8,95 %** sans prise en compte des ICNE, et à **36 649 308 €** une fois retranchés les ICNE (soit une progression de **7,13 %**).

L'inscription négative de **- 1 719 000 €** des **ICNE** pour 2009, correspond à la différence entre le montant des intérêts courus en 2008 et payables en 2009 et le montant des intérêts courus en 2009 et payables en 2010.

Les dépenses de fonctionnement liées à la dette départementale peuvent être scindées en six natures :

- 1) les frais susceptibles d'être induits par les instruments de couverture contre les risques de taux (swaps) pour un montant global de **400 000 €**,
- 2) les prestations de service : **40 000 €** correspondent, d'une part aux honoraires d'assistance à la gestion de la dette et, d'autre part, aux frais de notation (court terme et long terme),
- 3) les intérêts liés aux reprises, par le Département, des emprunts souscrits par des syndicats intercommunaux de collègues lors de la construction de ceux-ci, pour **23 816 €**,
- 4) le coût prévisionnel des instruments de trésorerie :
 - a) billets de trésorerie : évalué pour 2009 à **500 000 €**,
 - b) lignes de trésorerie (droit à tirage de **100 000 000 €**) : évalué pour 2009 à **2 500 000 €**. Cette prévision prend en compte le paiement d'une partie des lignes 2008 payables en 2009, ainsi que les intérêts afférents aux lignes 2009.
- 5) les intérêts de la dette propre pour **34 878 000 €**, et les intérêts de la dette récupérable à long terme pour **6 492 €**, soit un total de **34 884 492 €** qui représentent le coût des emprunts, à échéance en 2009, souscrits auprès des différents établissements bancaires. Pour l'exercice 2008, il a été inscrit une somme de **32 327 400 €** pour les intérêts de la dette propre et récupérable.
- 6) les frais liés aux services bancaires pour **20 000 €** correspondent aux commissions bancaires, ainsi qu'aux frais de mobilisation des billets de trésorerie.

2.2 Recettes de fonctionnement.

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Produits Divers	323 492 €
Total de l'enveloppe de recettes 2009	323 492 €

Les produits divers, liés à la gestion de la dette, concernent :

- les recettes susceptibles d'être induites par les instruments de couverture contre les risques de taux (swaps) pour un montant de **317 000 €**.
- Les annuités de la dette récupérable que le Département répercute auprès de l'établissement public « Alizé » pour un montant de **6 492 €**. Il s'agit ici de la part « intérêts » de ces annuités, la part capital figurant dans le chapitre suivant concernant l'investissement.

2.3 Dépenses d'investissement.

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	CP 2009
Amortissement de la dette propre	59 033 880 €	59 033 880 €
Amortissement de la dette récupérable	41 371 €	41 371 €
Mouvements infra-annuels CLTR	125 000 000 €	125 000 000 €
Restructuration de la dette	25 000 000 €	25 000 000 €
Total de l'AP de dépenses 2009	209 075 251 €	209 075 251 €

Pour 2009, le montant inscrit pour l'amortissement total de la dette (propre : **59 033 880 €** et récupérable : **41 371 €**) est de **59 075 251 €** contre **50 665 948 €** en 2008. Cette inscription tient compte du stock des emprunts souscrits à la date du 31 décembre 2008.

Une opération de **125 000 000 €**, neutre pour l'équilibre budgétaire (puisque la même somme est inscrite en recettes), est également prévue, afin d'effectuer les mouvements sur les crédits revolving.

Enfin, une opération de **25 000 000 €**, également neutre pour l'équilibre budgétaire est prévue afin de réaliser, le cas échéant, des opérations de restructuration de la dette (remboursements anticipés suivis de refinancements à des conditions plus avantageuses).

2.4 Recettes d'investissement.

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	CP 2009
Emprunts pour investissement	120 184 308,94€	120 184 308,94€
Emprunts pour refinancement	25 000 000,00 €	25 000 000,00 €
Mouvements infra-annuels sur CLTR	125 000 000,00 €	125 000 000,00 €
Dette récupérable	41 371,00 €	41 371,00 €
Total de l'AP de recettes 2009	270 225 679,94 €	270 225 679,94 €

L'opération « Emprunts pour investissement » pour un montant de **120 184 308,94 €** représente le montant affecté au financement des investissements prévus au BP 2009, et donc le volume d'emprunts nécessaire à l'équilibre du budget. Il était inscrit pour un montant de **191 967 661,75 €** au BP 2008.

L'opération « Dette récupérable » concerne la part « capital » des annuités d'emprunt à récupérer auprès de l'établissement public « Alizé » (la part « intérêts » figure au 2.2).

Les opérations « emprunts pour refinancement » et « mouvements infra-annuels sur CLTR » de **150 000 000 €** sont la contrepartie des opérations de dépenses d'investissement évoquées au 2.3.

Conformément à l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous invite à me déléguer le choix des banques et des produits financiers à contracter dans le cadre des emprunts qui seront mis en œuvre au cours de l'année 2009, tant pour les nouveaux emprunts que pour les opérations de réaménagement.

B – PROGRAMME « SUBVENTIONS EN ANNUITES ET GARANTIE D'EMPRUNT »

1.1 Dépenses d'investissement.

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	CP 2009
Subventions en annuités	779 710 €	779 710 €
Total de l'AP de dépenses 2009	779 710 €	779 710 €

Le montant de **779 710 €** de l'opération « Subventions en annuités » se répartit ainsi :

- Subventions pour travaux d'adduction d'eau : **220 271 €** pour **243 248 €** au BP 2008,
- Subventions pour autres équipements : **21 981 €** pour **93 013 €** au BP 2008,
- Subventions pour maisons de retraite et centres hospitaliers : **531 887 €** pour **604 332 €** au BP 2008,
- Subventions pour travaux de protection contre les inondations : **5 571 €** identique au BP 2008.

Le montant total de ces subventions est en constante diminution en raison de l'extinction progressive des emprunts auxquels elles sont adossées.

Ces subventions sont versées aux maîtres d'ouvrage concernés (communes, syndicats, centres hospitaliers, maisons de retraite), et sont adossées aux emprunts qu'ils ont réalisés pour des travaux dont notre Assemblée avait décidé la prise en charge.

1.2 Recettes d'investissement.

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	CP 2009
Remboursement sur avance en garantie d'emprunt	328 559 €	328 559 €
Total de l'AP de recettes 2009	328 559 €	328 559 €

Cette opération enregistre les remboursements des avances en garantie d'emprunt du Département, dans le cadre de l'avance en garantie accordée à la géothermie de Fontainebleau.

En conclusion, je vous propose d'approuver :

pour les dépenses d'investissement,

- la création des opérations 2009,

Les propositions d'inscriptions de crédits d'investissement comme de fonctionnement seront reprises et votées par chapitre dans le rapport « Projet de budget primitif pour l'exercice 2009 ».

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 7/03 des rapports soumis à la commission
n° 7 - Finances

Rapporteurs : M. BERNHEIM
Commission n° 7 - Finances

Séance du 27 Mars 2009

OBJET : Budget Primitif 2009 : Programme "Dettes capital, intérêts, subventions en annuités et avances en garantie d'emprunt".

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances

DECIDE

Sur le programme «Dettes/Capital»

Pour les dépenses d'investissement :

- d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2009 des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Amortissement de la dette propre	59 033 880 €
Amortissement de la dette récupérable	41 371 €
Restructuration de la dette	25 000 000 €
Mouvements infra-annuels de CLTR	125 000 000 €
Total de l'AP de dépenses 2009	209 075 251 €

Sur le programme «Dettes / Subventions en annuités et avances en garantie d'emprunts»

Pour les dépenses d'investissement :

- d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2009 de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Subventions en annuités	779 710 €
Total de l'AP de dépenses 2009	779 710 €

- de donner délégation au Président du Conseil général pour approuver les conditions de réalisation des emprunts et toutes opérations de réaménagement de dette, dans la limite des montants inscrits au budget 2009.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

